

Conseil Communautaire du 24 Juin 2019

Date d'envoi de la convocation : 18 Juin 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de Procurations : 11
Nombre de Votants : 83

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, M. Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Jean-Christophe VALLET, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON),
M. Patrick CHAVANNE (Suppléant de BOUILLAND),
M. Gilles FROMHEIM (Suppléant de COMBERTAULT),
M. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX),

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL,
Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à Mme Ariane DIERICKX,
M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
M. Christian GHISLAIN à M. Patrick MANIERE,
Mme Sandrine ARRAULT à Mme Céline DANCER,
Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
M. Jacques FROTEY à M. Jérôme BILLARD,
M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mmes et M. Justine MONNOT, M. TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Christophe MONNOT, Marc DENIZOT, Thierry LAINE, Christian POULLEAU, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Henri TUDELA.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE

CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

M. REBOURGEON, rapporteur, présente les créations et transformations de postes suivantes :

✓ Direction Enfance – Petite Enfance

Lors du Conseil de communauté du 11 février dernier, un travail d'optimisation de l'accueil des enfants et de l'organisation du service au sein de la direction enfance et petite enfance a été annoncé. Ce travail prend en compte les effets des différentes réformes des rythmes scolaires, lesquelles ont considérablement impacté le service. Ce travail s'appuie également sur les enseignements issus du questionnaire adressé en tout début d'année aux familles.

Espérant maintenant une stabilité du cadre mis en œuvre pour l'accueil des enfants dans le cadre péri ou extra-scolaire, une nouvelle organisation a été soumise au comité technique du 12 juin dernier.

Sur l'année scolaire 2018-2019, les effectifs des enfants fréquentant les 30 accueils périscolaires déclarés (organisés sur 34 sites) étaient à la rentrée de :

- 642 enfants le matin (500 en 2009) ;
- 1876 enfants le midi (1300 en 2009) ;
- 916 enfants le soir (550 en 2009).

A la rentrée scolaire, une organisation stabilisée va permettre de disposer de personnels permanents à hauteur des effectifs attendus dans chacun des accueils. Pour y parvenir, il est nécessaire de créer 46 postes d'adjoint d'animation territorial et 15 postes d'adjoint technique territorial, afin d'y parvenir.

L'ensemble des agents a été réuni le 16 mai, puis des rencontres individuelles ont permis de prendre en compte, de la meilleure façon possible, les besoins tant des services que des agents.

✓ Direction Urbanisme - Habitat

Dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Energie Territoire et du Programme Local de l'Habitat, la collectivité souhaite d'une part valoriser les actions menées en matière d'économie d'énergie, et d'autre part, dynamiser sa politique en faveur de la transition énergétique.

Il est, ainsi, proposé la création d'un poste d'attaché afin de recruter un chargé de mission plan climat et transition énergétique.

✓ Service Systèmes d'information et informatique

Dans le cadre du développement de divers projets de dématérialisation des relations avec les usagers, notamment dans le domaine de l'enfance, mais aussi avec les services communautaires (finances, ressources humaines, urbanisme, la Communauté d'agglomération souhaite recruter un chef de projet dématérialisation, afin de rédiger et suivre un schéma de dématérialisation.

Pour ce faire, il est nécessaire de transformer un poste de technicien, actuellement vacant au tableau des effectifs, au 1^{er} juillet, en ingénieur territorial afin de permettre le lancement du recrutement.

Suite à un jury de recrutement, il convient de transformer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe en adjoint administratif principal de 2ème classe, grade équivalent n'entraînant donc aucun surcoût.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré, avec 2 voix contre et 81 voix pour,

- **APPOUVE** la création de 46 postes d'adjoint d'animation territorial et 15 postes d'adjoint technique territorial,
- **APPOUVE** la création d'un poste d'attaché, afin de recruter un chargé de mission Plan Climat et transition énergétique,
- **APPOUVE** la transformation d'un poste de technicien en ingénieur territorial au 1^{er} juillet,
- **APPROUVE** la transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES


Jean-François PONS



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télécours citoyen (www.telercours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019